

## POINTS DE VUE

# Budget 2021 du canton de Genève: un déficit colossal mais nécessaire

🕒 17 sep 2020 - 16:49    👤 Communiqué, CCIG    ⌚ 2 minutes de lecture

L'Etat prend la mesure de la crise en procédant à certains arbitrages tout en maintenant un niveau d'investissement élevé.

Un déficit de près d'un demi-milliard de francs a été annoncé, ce jour, au budget 2021. Face à ce déficit colossal, l'Etat a pourtant su procéder à certains arbitrages tout en maintenant un niveau d'investissement élevé. La **CCIG** regrette toutefois la hausse d'impôts qu'engendrerait le projet de réévaluation du parc immobilier.

### **Un déficit colossal mais nécessaire**

Le canton de Genève a présenté, ce jour, un budget 2021 déficitaire de 501 millions de francs. Malgré ce déficit, ce n'est pas en cette période que la CCIG fustigera ce budget, car c'est précisément en temps de crise que les entreprises et la population ont besoin de solidarité. On ne peut toutefois que regretter qu'aucune réforme structurelle n'ait été entreprise par le passé pour dynamiser une administration lourde, coûteuse et dont certains services devraient gagner en efficacité. Cependant, la CCIG appelle les autorités à saisir l'occasion de cet électrochoc pour flexibiliser le fonctionnement de son administration, en accélérer, notamment, la digitalisation des services et prestations. L'Etat doit se réformer et remettre l'administration au service de ses administrés.

### **Arbitrages réussis et investissements maintenus**

La CCIG salue, nonobstant, les efforts déployés par le Conseil d'Etat pour définir des priorités en ces temps difficiles ainsi que pour maîtriser la croissance des charges de l'Etat à moyen terme. En limitant la croissance des charges à 0,6% en 2021 (0,8% sur quatre ans), l'Etat prend enfin la mesure de la crise en faisant preuve d'une rigueur budgétaire, dont la nécessité s'était pourtant déjà fait sentir bien avant la survenue du coronavirus. En définissant des domaines d'actions prioritaires (cohésion sociale, formation, santé, mobilité) ainsi qu'en maintenant un niveau d'investissements élevé (+168 millions jusqu'en 2030), le Conseil d'Etat procède aux arbitrages nécessaires et attendus de la part d'un gouvernement.

Malgré ces mesures et ces efforts, la CCIG regrette que le Conseil d'Etat passe par une augmentation d'impôts de près de 90 millions en 2021 pour réduire son déficit, par le biais de son projet de réévaluation du parc immobilier, qui touchera de nombreux petits propriétaires, souvent retraités avec de faibles revenus.

### **L'Etat accumule les charges**

Alors que le canton de Genève est le canton de Suisse le plus gourmand en impôts, l'Etat est resté «cigale» et n'a pas su faire de réserve en période de vaches grasses. En effet, jusqu'à la crise du coronavirus, c'était une crise des dépenses que connaissait paradoxalement la cité de Calvin alors qu'il aurait fallu entamer depuis plusieurs années des réformes structurelles pour pouvoir puiser dans les réserves en ces moments difficiles.

Le canton de Genève va, en 2020, accuser un déficit de près d'un milliard de francs en raison d'un cumul de charges importantes mais nécessaires. Les premières sont des charges démocratiquement votées en 2019, telles que la recapitalisation de la caisse de pension de l'Etat (plus de 200 millions) ou l'extension des subsides d'assurance maladie (176 millions). Les secondes sont des charges liées à la crise sanitaire. Soudaine et sévère, celle-ci aura un impact sur les dépenses de l'Etat mais aussi sur les rentrées fiscales.

«C'est précisément dans le genre de situation que nous vivons maintenant, que l'on peut constater que la prospérité économique est le carburant de l'Etat», dit Vincent Subilia, directeur général de la CCIG. «Quand l'économie va mal, l'Etat va mal. Ce n'est que grâce au dur labeur de notre tissu d'entreprises que l'Etat peut financer les prestations à la population.»

La CCIG appelle le Conseil d'Etat à prendre la mesure de la gravité de la santé des finances de l'Etat. Des réformes structurelles en profondeur doivent être entreprises. La rigueur budgétaire dont fait preuve, aujourd'hui, le Conseil d'Etat doit s'appliquer tant que les comptes de l'Etat n'ont pas atteint un équilibre et tant que l'endettement du canton n'a pas retrouvé un taux raisonnable.